



# CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

---

## Entre les soussignés :

### **1 - L'organisme de formation :**

BODYMANIA (SIRET 89038291400012) - 205A rue Pierre Curie 59281 Rumilly-en-Cambrésis

**Enregistré sous le n° de déclaration d'activité :** 32591041359 auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) de Lille.

**représenté par :** Cédric DIAZ

### **2 – Le/La stagiaire :**

Prénom NOM.....

résidant au.....

Est conclue la convention suivante :

## Article 1 :

L'organisme de formation organise l'action de formation suivante :

**1 - Intitulé :** Formation Creadiaz® MOUV

**2 - Nature de l'action (voir article L.6313-1 du code du travail) :** Action de formation

**3 – Dates de l'action de formation :** du .../.../... au .../.../...

**4 - Durée et horaires de l'action de formation :** 8h30-12h / 13h30-17h soit un total de 35h00

**5 - Lieu de l'action de formation :** Distanciel

**6 - Modalités de déroulement :**

Formation individuelle ou collective.

Ensemble d'ateliers théoriques et pratiques.

Livret de formation remis au stagiaire.

**7 - Type de formation :** Formation en distanciel asynchrone sur creadiaz.com (14h).

Formation en distanciel synchrone via ZOOM (21h).

## 8 – Modalités de sanction et d'évaluation :

Test de positionnement (questionnaire), épreuve pratique et entretien devant un jury.

## 9 - Effectif de l'action de formation : 1 personne

NOM..... PRÉNOM.....

## 10 - Moyen de contrôle de l'assiduité : Feuille d'émargement et attestation d'assiduité.

### **Article 2 :**

En contrepartie de cette action de formation, le cocontractant s'engage à acquitter les frais suivants :

**Frais de formation** : coût unitaire H.T 1 015,00 x 1 stagiaire = 1 015,00 € H.T.

**Soit un total de** : 1 015,00 € H.T.

**TVA** : 203,00 €

**TOTAL GENERAL** : 1 218,00€ T.T.C

Dont éventuels frais de déplacement : 0€

Dont contribution éventuelle des financeurs publics : 0€

### **Article 3 : CLAUSE DE DEDIT**

(Les parties prenantes à la convention peuvent, ici, prévoir contractuellement leurs obligations financières réciproques en cas d'inexécution totale ou partielle de la prestation de formation)

### **Article 4 :**

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature par le/la stagiaire.

Fait en double exemplaire à : Rumilly-en-Cambrésis

Le : .../.../...

Pour la stagiaire

M/Mme Prénom NOM

Pour l'organisme de formation

M. Cédric DIAZ  
Président de la S.A.S. BODYMANIA



